



Information importante si vous détenez une carte prépayée Visa⁺ RBC[®] délivrée par la Croix-Rouge à la suite des inondations en Alberta survenues au cours de l'été 2013

Veillez noter qu'en raison d'une nouvelle réglementation fédérale, les fonds chargés à votre carte n'expireront plus. Votre carte conservera une date d'expiration, car cela est nécessaire pour que les commerçants puissent traiter vos opérations. Nous vous recommandons d'utiliser tous les fonds chargés à votre carte avant la date d'expiration affichée au recto de la carte. Cependant, si vous choisissez de ne pas le faire, vous pourrez commander une carte de remplacement après la date d'expiration, sous réserve des frais indiqués dans votre convention.

Les frais indiqués dans le tableau ci-dessous continuent de s'appliquer à votre carte. À compter du 15 septembre 2014, de nouveaux frais de 1,95 \$ par mois seront imputés à votre carte après 12 mois consécutifs d'inactivité.

Frais d'appel traité par un agent :	Des frais de 2 \$ sont imputés lorsque vous nous appelez afin d'obtenir l'aide d'un agent. Il n'y aura toutefois aucuns frais si vous appelez pour signaler une opération contestée, ou encore le vol ou la perte de votre carte ou des dommages causés à celle-ci, ou l'utilisation non autorisée de votre carte ou numéro de carte. En outre, il n'y a aucuns frais si vous vérifiez votre solde en ligne ou par l'intermédiaire de notre système téléphonique automatisé.
Frais de carte de remplacement	Des frais de 15,00 \$ sont exigés pour le remplacement d'une carte perdue, volée ou endommagée. Vous devez enregistrer votre carte pour nous permettre de la remplacer.
Frais d'inactivité	Des frais d'inactivité de 1,95 \$ par mois sont facturés après 12 mois consécutifs d'inactivité. Votre carte sera considérée comme inactive pendant les mois où aucune opération de débit ou de crédit (à l'exclusion des frais d'inactivité) n'a été effectuée au moyen de votre carte. Si votre carte doit être activée avant de pouvoir être utilisée, ces frais ne vous seront pas facturés durant les 12 mois suivant son activation.
Opérations de change	Les opérations en devises font l'objet d'une conversion en dollars canadiens à un taux de change égal au taux de référence que la Banque Royale du Canada doit effectivement payer à la société émettrice de la carte le jour même où nous inscrivons l'opération au compte de carte, majoré de 2,5 %.

- Les cartes prépayées Visa RBC sont délivrées par la Banque Royale du Canada.
- L'organisme qui a acheté les cartes prépayées Visa RBC ne peut y porter un montant qu'une seule fois. Elles ne sont pas rechargeables. La carte peut être utilisée pour faire des achats partout dans le monde où la carte Visa est acceptée. Elle ne peut toutefois pas servir à retirer des fonds à un GAB ou de toute autre manière, ou pour effectuer des paiements à une institution financière.
- Les cartes prépayées Visa RBC ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

